

LES ÉCOLOGISTES VALIDENT LA DÉMARCHE D'AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL MAIS DOUTENT DE LA SINCÉRITÉ DE L'EXÉCUTIF

Bien que son président-sénateur l'ait entraînée sur le terrain de la réforme territoriale pour dénoncer le gouvernement sans retenue, l'assemblée départementale a aussi adopté vendredi 20 juin plusieurs délibérations relatives à l'environnement et au développement durable. Il semble que la majorité départementale s'offusque de l'absence de soutien des élus écologistes sur ces dossiers (cf. « surprénants écolos », *La République du Centre*, samedi 21 juin 2014). **Mais si cette majorité accepte parfois de parler d'environnement, elle n'est jamais prête à agir concrètement pour améliorer la qualité de vie des Loirétains par des avancées écologistes.**

Le schéma d'orientation des espaces naturels sensibles en est un exemple frappant. Nous aurions voulu qu'il soit élaboré dans une concertation que nous réclamons en vain depuis 6 ans. Nous aurions voulu que ce plan d'actions concerne réellement la connaissance, la gestion des espaces naturels sensibles et permette de sensibiliser la population. Au lieu de cela, les élus de la majorité y voient un moyen de détourner l'impôt affecté à cette politique environnementale pour en faire l'outil du développement touristique et de nouvelles infrastructures. Jean-Noël Cardoux, connu pour ses sympathies cynégétiques, va plus loin en assimilant les défenseurs de la biodiversité à « des apprentis-sorciers qui viendraient perturber les traditions ancestrales des populations locales ».

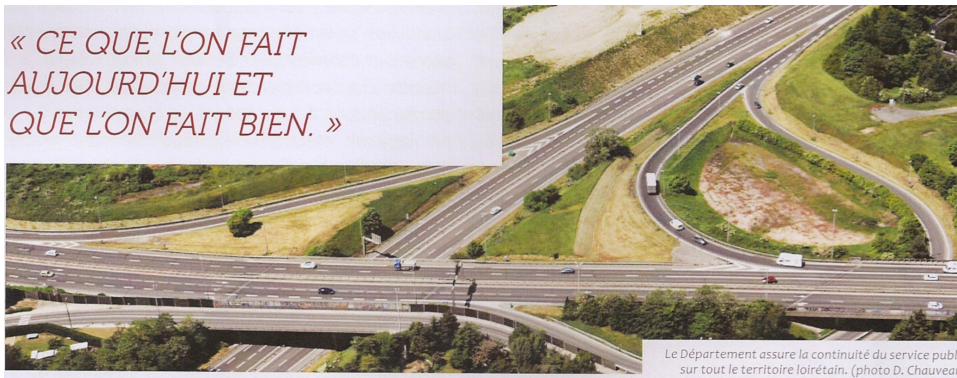
En ce qui concerne l'implantation de bornes de recharges pour les véhicules électriques, c'est une visée purement économique qui conduit à privilégier ce moyen de réduire les gaz à effet de serre sans réduire l'intensité énergétique de nos déplacements. Si bien que quand on dépensera un million pour soutenir l'industrie automobile qui vend ces véhicules électriques, les transports collectifs feront toujours défaut dans le Loiret et la mobilité demeurera un privilège de gens aisés.

Enfin, les priorités fixées à l'agenda 21 départemental posent beaucoup de questions. Comment croire à de belles intentions en matière de développement durable quand le premier vice-président Antoine Carré considère qu'il s'agit de préoccupations « luxueuses » ? Pour nous, satisfaire les besoins des populations présentes en respectant les générations futures¹, ce n'est pas un luxe. Bien entendu, cela supposerait de sortir de la vision comptable qui anime la majorité UMP sur toutes les questions sociales. Cela supposerait de faire du conseil général une collectivité à l'écoute des citoyens plutôt qu'un aménageur prêt à grignoter jusqu'à la dernière parcelle agricole. Quelle confiance peut-on accorder aux discours qui admettent l'épuisement prochain des ressources naturelles quand on voit l'image qui est donnée du département par la majorité ? Dans une revue destinée à dénoncer le gouvernement auprès des agents départementaux, l'image servant à illustrer ce que fait le département est éloquente : on y voit un territoire entièrement couvert de routes !

C'est ainsi que, sur tous ces sujets réputés « environnementaux » par la majorité départementale, par leur abstention, les écologistes ont refusé de servir de caution à des annonces que les actes contredisent.

Estelle Touzin et Thierry Soler
Conseillers généraux du Loiret.

« CE QUE L'ON FAIT
AUJOURD'HUI ET
QUE L'ON FAIT BIEN. »



Le Département assure la continuité du service public sur tout le territoire loirétain. (photo D. Chauveau)

¹ Définition du développement durable selon le Rapport Brundtland qui a introduit la notion en 1987